

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine-et-Marne
Ville de Thorigny-sur-Marne
B.P. n° 9 77404 Thorigny-sur-Marne Cedex

☎ 01 60 07 89 89

☎ 01 60 07 43 61

✉ guichet.unique@thorigny.fr

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



THORIGNY
marne

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET
SYNTHÉTIQUE



Par courrier du Préfet de Seine-et-Marne, la collectivité a été informée de la généralisation du Compte financier unique (CFU) après une période d'expérimentation menée de 2020 à 2023. Le CFU regroupe les comptes établis par les services municipaux de l'ordonnateur et le comptable public. Il remplace le compte de gestion et le compte administratif. Il vise à favoriser la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable sans compromettre leurs prérogatives respectives.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique 2024 du budget de la Ville. Le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice, y compris les restes à réaliser (recettes certaines non titrées et dépenses engagées non mandatées).

I. TAUX DE RÉALISATION

L'examen des taux de réalisation du budget primitif dans les deux sections est présenté ci-dessous.

a) Taux de réalisation en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BP+DM 2024	CFU 2024	% réalisation
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 012 198,00 €	1 152 141,96 €	113,83%
72-Production immobilisée	- €	- €	
73-Impôts et taxes	676 580,00 €	560 192,00 €	82,80%
731-Fiscalité locale	8 570 584,00 €	8 521 396,60 €	99,43%
74-Dotations et participations	2 662 929,00 €	2 524 954,22 €	94,82%
75-Autres produits de gestion courante	320 428,00 €	308 574,32 €	96,30%
77-Produits spécifiques		13 100,00 €	
78-Reprises sur provisions semi-budgétaires		1 241,00 €	
013-Atténuations de charges	15 000,00 €	30 557,12 €	203,71%
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 257 719,00 €	13 112 157,22 €	98,90%

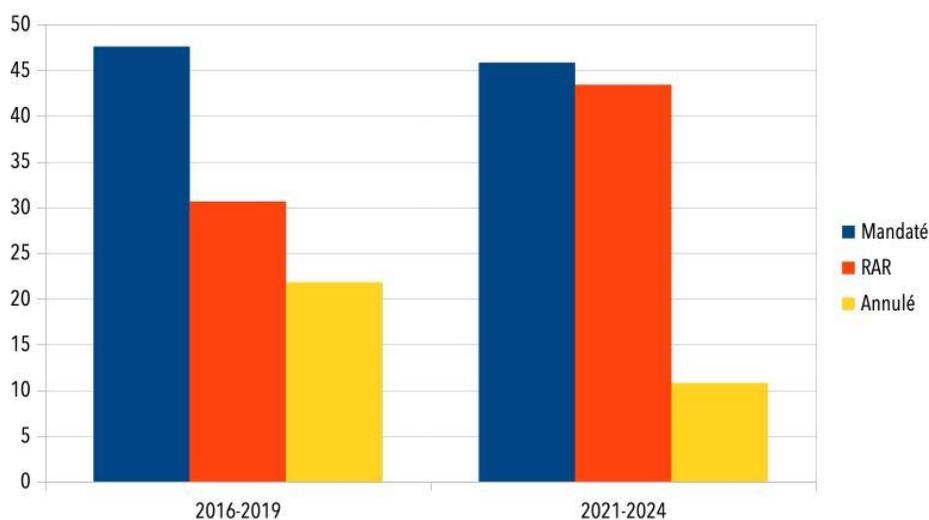
b) Taux de réalisation en dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BP+DM 2024	CFU 2024	% réalisation
011-Charges à caractère général	4 119 994,00 €	3 286 354,42 €	79,77%
012-Charges de personnel	8 394 024,00 €	8 007 389,99 €	95,39%
014-Atténuations de produits	145 837,00 €	133 566,00 €	91,59%
65-Autres charges de gestion courante	665 013,00 €	577 020,50 €	86,77%
66-Charges financières	195 000,00 €	179 221,01 €	91,91%
67-Charges spécifiques	5 800,00 €	5 006,10 €	86,31%
68-Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000,00 €	87,00 €	1,74%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 530 668,00 €	12 188 645,02 €	90,08%

c) Taux de réalisation en section d'investissement

Les dépenses d'équipement mandatées et restant à réaliser représentent un total de 88,9 % du budget primitif, soient, sur un total de 11 094 677,84 € adopté au budget primitif, 4 695 818,74 € ont été mandatés et 5 166 891,84 € inscrits en restes à réaliser. Seuls 1 231 967,26 € ont été annulés, soit 11,1 % du total initial.

Ce taux de réalisation élevé est à comparer avec les années précédentes. D'une manière générale, la période 2021-2024 témoigne d'une division par deux des crédits d'investissements annulés par rapport à la période précédente 2016-2019, ce qui souligne la qualité de l'exécution depuis quatre ans.



II. BUDGET VILLE

A) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte financier unique 2024 se caractérise principalement par :

En fonctionnement

Une hausse des dépenses réelles (2,5%) et une baisse des recettes réelles (6,4%) par rapport au CA 2023.

Les marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement permettent de réaliser un autofinancement (épargne brute) de 923 512 € contre 2 116 767 € l'année précédente.

En investissement

À côté des dépenses courantes (voirie, bâtiments, écoles, parc automobile, informatique et matériel...), on retrouve de multiples dépenses dont les travaux de réaménagement de la rue de Dampmart, les travaux îlots de fraîcheur école des Pointes et l'acquisition d'un local pour la police municipale.

NB : Les chiffres ci-dessous concernent uniquement les opérations réelles et ne comprennent pas les écritures d'ordre.

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le contexte économique mondial impacte le budget de Ville au niveau du coût des fournitures, des entretiens et tandis que les recettes de fonctionnement baissent modérément.

Ce constat permet de dégager une épargne nette de 147 162 € en 2024.

a. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont globalement stables : de 3 324 k€ en 2023 à 3 286€ en 2024, soit moins de 50 000 € de variation à la baisse.

Ces montants traduisent la remontée, entre 2020 et 2024, des moyens généraux accordés aux services municipaux. En effet, sur la période précédente, entre 2014 et 2019, les moyens généraux étaient de 2,38 millions d'€ en moyenne, pour se situer sur la période actuelle à 2,9 millions d'€, soient environ 0,6 million d'€ annuels supplémentaires.

Cette augmentation reflète le travail considérable qui a été réalisé pour mieux structurer l'administration et la manière dont les actions et les projets sont menés, par exemple en matière de sécurité des manifestations, de fréquence et de profondeur des maintenances du matériel et des bâtiments. Tout cela a un coût, positif pour la qualité du service effectué.

Mais cette augmentation reflète également l'impact considérable des effets des crises mondiales que nous avons traversé depuis cinq ans, avec l'existence d'une inflation inédite depuis 35 ans, laquelle a provoqué une hausse générale des prix des matériaux, services extérieurs, prestations.

En 2024, les charges de personnel de la commune de Thorigny-sur-Marne se sont élevées à 8 007 390 €, contre 7 772 676 € en 2023, soit une augmentation de 3,01 %. Bien que représentant toujours la part la plus importante des dépenses de fonctionnement, elles demeurent contenues à hauteur de 65,70 % des dépenses réelles, un taux maîtrisé et comparable à celui de l'exercice précédent (65,36 %). Depuis 2021, la part des charges de personnel dans les dépenses réelles a diminué de plus de 6 points, traduisant la volonté constante de la municipalité de rationaliser ses moyens tout en assurant le maintien d'un service public de proximité de qualité.

Cette évolution résulte à la fois d'éléments réglementaires et de la dynamique propre à la gestion des ressources humaines. En effet, l'année 2024 a connu la pleine application des mesures nationales de revalorisation des grilles indiciaires intervenues au 1^{er} janvier. Celles-ci, couplées aux précédentes hausses du SMIC et à l'augmentation du point d'indice intervenue en 2023, ont mécaniquement alourdi la masse salariale. À cela s'ajoute l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évalué à 1,86 %, généré par des avancements d'échelon, de grade et des promotions internes, notamment à travers les 11 stagiairisations prononcées dans l'année 2024. Ces mesures ont permis de lutter activement contre la précarité de l'emploi public, en cohérence avec la politique sociale de la commune.

Au 1^{er} janvier 2025, les effectifs de la commune s'établissaient à 219 agents, en légère augmentation par rapport à 2023. Cette stabilité s'inscrit dans une logique de maîtrise des effectifs tout en répondant aux nécessités de fonctionnement des services. Parmi ces agents, 54 % sont titulaires de la fonction publique territoriale, un taux en-deçà de la moyenne nationale (75 %), illustrant les difficultés persistantes de recrutement dans la fonction publique locale. Les agents contractuels représentent 34 % des effectifs, auxquels s'ajoutent 8 stagiaires et 19 agents en activité accessoire, notamment dans les écoles. Cette proportion de contractuels, en légère hausse, accroît la charge patronale et renforce la vigilance nécessaire à la sécurisation des parcours professionnels.

Sur le plan statutaire, les agents de catégorie C demeurent largement majoritaires, représentant 70 % de l'effectif communal. Cette structure est conforme à la typologie des métiers territoriaux, notamment dans les filières technique, animation et administrative, qui regroupent à elles seules plus de 75 % des agents. La filière technique reste la première filière représentée (33 %), suivie de l'animation (26 %) et de l'administratif (19 %). La féminisation des effectifs est également marquée, avec 157 femmes (soit 71,7 % de l'effectif total), cette surreprésentation étant particulièrement forte dans les métiers de l'animation, de la petite enfance, du social ou de l'entretien. L'âge moyen des agents s'établit à 44 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes, avec une majorité de personnels âgés de 41 à 65 ans. Cette donnée traduit un enjeu majeur de renouvellement des effectifs et de prévention de l'usure professionnelle, notamment sur les postes les plus exposés.

La politique RH de la commune a continué de s'ancrer dans une logique de valorisation des compétences et d'amélioration continue des conditions de travail. Le régime indemnitaire RIFSEEP a été conforté par une nouvelle délibération en décembre 2024, intégrant une bonification exceptionnelle du complément indemnitaire annuel (CIA) pouvant atteindre jusqu'à 200 % du montant de référence, en reconnaissance de l'engagement professionnel. Cette politique de reconnaissance s'accompagne d'une volonté affirmée de modernisation : les bulletins de paie sont désormais accessibles de manière dématérialisée via la plateforme Docapost, garantissant une meilleure accessibilité et une sécurisation des documents personnels dans un coffret numérique.

Concernant le temps de travail, la commune applique depuis 2022 une organisation modulée, avec des cycles hebdomadaires de 36, 37 ou 39 heures, pouvant être répartis sur 4, 4,5 ou 5 jours. Les services tels que

l'animation ou les agents d'entretien, soumis à des variations d'activité saisonnière, bénéficient d'une annualisation du temps de travail adaptée à leurs missions. Le nombre de jours RTT attribués est fonction du rythme choisi, assurant l'équilibre entre vie professionnelle et exigences de service public.

En matière de santé et de sécurité au travail, plusieurs actions structurantes ont été menées. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été actualisé, les registres obligatoires déployés dans les services, et des visites de prévention sont progressivement instaurées. La commune bénéficie depuis 2024 de l'expertise d'un conseiller en prévention mutualisé avec la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. La rénovation continue des espaces de travail a été poursuivie (salles de réunion, cuisine de la mairie, etc.) dans une logique de bien-être au travail.

La formation professionnelle a également été renforcée, avec 25 268 € investis hors CNFPT, notamment pour le recyclage des habilitations, l'accès à des permis spécifiques ou la VAE. Huit agents ont été promus par avancement de grade et trois par promotion interne. L'accompagnement à la montée en compétences reste une priorité de la collectivité, conjuguée à une politique d'intégration attentive pour les nouveaux agents.

Enfin, sur le plan social, la collectivité a réaffirmé sa volonté de soutenir le pouvoir d'achat et la protection sociale de ses agents. L'adhésion au CNAS permet un accès à de nombreuses prestations sociales. La participation à la mutuelle labellisée, en place depuis 2015, a été revalorisée de 20 % à compter du 1er janvier 2025, et les critères d'attribution ont été redéfinis selon les revenus, pour élargir le bénéfice aux agents à bas salaire. Par ailleurs, un nouveau dispositif de prévoyance facultative a été mis en œuvre, via une convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne, avec une participation mensuelle de 7 € par agent pour une couverture à hauteur de 90 % de la rémunération en cas d'arrêt.

En définitive, malgré un contexte réglementaire et budgétaire contraint, la commune de Thorigny-sur-Marne a poursuivi en 2024 une politique RH cohérente, articulant rigueur financière, amélioration continue du service public et attention portée aux conditions de travail et à la reconnaissance de ses agents.

Les autres charges représentent 6% du total des dépenses de fonctionnement réelles et sont stables par rapport au CA 2023. Elles se composent des :

- Atténuation de produits
 - 134k€ en 2024 contre 130 k€ en 2023, prélèvement FPIC
- Autres charges de gestion courante (indemnités, redevances versées, subventions aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles)
 - Le montant du chapitre est en hausse par rapport à 2023 mais certains postes connaissent des variations :
 - -1.6k€ pour les créances admises en non-valeur qui fluctuent selon les années
 - +34k€ pour droits utilisations informatique nuage (hébergement logiciels). Selon une remarque de la TP en 2024, les dépenses d'hébergement des logiciels sont imputées au compte

65 811.

- +8.5k€ pour la subvention du CCAS
- Charges financières (remboursement des intérêts de la dette)
 - 179 k€ en 2024 contre 142 k€ en 2023. Suite au contexte inflationniste, les taux d'intérêts ont augmenté.
- Charges exceptionnelles (remboursements et subventions exceptionnelles)
 - Elles ne s'élèvent qu'à 5 006,17€ car la M57 a fait disparaître la plupart des comptes au chapitre 67 en affectant désormais ces dépenses au chapitre 65.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 12 188 645,02 € (+2,5% par rapport à 2023).

La répartition des différents postes de dépenses a connu une évolution notable depuis 2020.

En % du total des dépenses réelles de fonctionnement	2014	2020	2024
014 - Atténuations de produits	1,02	1,56	1,1
67 - Charges exceptionnelles	0,04	0,29	0,04
68 - Dotations aux amortissements	0	0	0
66 - Charges financières	2,01	1,34	1,47
65 - Autres charges de gestion courante	5,65	2,82	4,73
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65,89	71,86	65,7
011 - Charges à caractère général	25,39	22,12	26,96

En 2024, cette répartition est revenue à celle qui existait en 2014. En particulier, la part des dépenses de personnel, après avoir connu un dérapage jusqu'en 2020, a diminué depuis cinq ans, tandis que la part des charges générales, en lien avec leur hausse importante en valeur, a connu une remontée pour être comparable à celle de 2014. Une trajectoire que le chapitre 65 a également connue.

b. Les recettes de fonctionnement

Les produits des services concernent les recettes tarifaires de la restauration scolaire, de l'accueil multi loisirs et périscolaire, de la petite enfance et de l'enfance, des concessions et redevances d'occupation du domaine public...

Ils représentent 9% des recettes de fonctionnement réelles en 2024 (8% en 2023). En 2024, leur montant passe de 1 120 k€ à 1 152 k€. Il est à noter que la forte augmentation des effectifs des accueils de loisirs, liée au choix d'ouverture de places nouvelles durant les mercredis et les vacances scolaires, ont apporté des recettes supplémentaires (à mettre en rapport avec les coûts supplémentaires engendré, les recettes tarifaires ne couvrant jamais le coût réel).

Le produit des impôts et taxes correspond à 69% des recettes réelles de fonctionnement. Il connaît une légère

baisse : de 9 085 k€ en 2023 à 9 082 k€ en 2024

Cette stagnation globale provient de la diminution de 19 % du FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) et d'une chute drastique des recettes issues des droits de mutation.

Pour mémoire, le taux communal de la taxe foncière n'a pas été modifié depuis quatre ans.

Part de la fiscalité dans les RRF	2014-2020	2020-2024
Évolution de la part en point de %	+ 6,59 points	+ 4,50 points

Entre 2014 et 2020, le levier fiscal n'a pas été utilisé par la commune. Pourtant, la part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement a augmenté plus rapidement que durant la période 2020-2024, période durant laquelle le levier fiscal a été employé en 2021 afin de redresser les finances communales. Cela signifie que la période 2014-2020 a connu une plus grande fiscalisation des recettes de fonctionnement que durant les cinq dernières années.

Le montant des impositions directes par habitant (Ratio 2 bis = Produit des impositions directes /population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre) à Thorigny est inférieur à la moyenne nationale des communes de 10 à 20 000 habitants, avec 805 € par habitant contre 819 pour la moyenne nationale.

Les dotations et participations passent de 2 938 k€ en 2023 à 2 525 k€ en 2024 soit une baisse de 14%

Les dotations d'État	2023	2024
Dotation forfaitaire	1 288 381.00€	1 284 587.00€
Dotation de solidarité urbaine	233 900.00€	252 466.00€
Dotation nationale de péréquation	165 529.00€	148 976.00€

C'est l'ensemble de ces trois dotations qui constitue la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Par ailleurs, un travail de fond a été fourni par les services pour récupérer le maximum de financements sur les projets engagés et minimiser les coûts. Ce travail de recherche de financement et de montage de dossier commence à payer, même si les fonds des partenaires financeurs restent limités en ces périodes de contraintes budgétaires, et chaque dossier déposé ne vaut pas systématiquement le versement d'une subvention.

Les autres produits représentent 2.4% du total des recettes de fonctionnement réelles. Ils se composent des :

- Atténuations de charges (remboursements rémunérations et Sécurité Sociale) : 31k€
- Autres produits de gestion courante (loyers, taxe OM, redevance EDF)
 - 137 k€ en 2023 contre 309 k€ en 2024
- Produits exceptionnels (produit des cessions, reprises sur créances, remboursements exceptionnels assurance)
 - 13 k€ concernent des cessions de véhicules

Les recettes réelles de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 13 112 157.22€ (-6.40% par rapport à 2023).

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2024 s'élèvent à 10 730 051.33 € dont 5 166 891.84 € de « restes à réaliser » (dépenses engagées en 2024 qui seront liquidées sur l'exercice suivant).

Les dépenses d'investissement se répartissent essentiellement en 2 grandes catégories : les dépenses d'équipement et le remboursement du capital des emprunts :

- Les dépenses d'équipement sont de 9 862 710.58 M€ en 2024 (dont 5 166 891.84 M€ de restes à réaliser). Les principales dépenses se décomposent comme suit :

Achats terrains :

Acquisition d'un local pour la Police Municipale _____ 377 580 €

Bâtiments :

Gymnase _____	2 145 324€
Travaux Mairie (phase 3 des réfections des volets, réfection de la cuisine et de la salle 11) _____	65 028 €
Travaux CTUM (bornes de recharges véhicules électriques, clôture, extension du système) anti-intrusion et vidéoprotection, travaux de sécurisation de la fosse garage, motorisation de la porte atelier, extension de câblage de l'alarme) _____	65 604 €
Travaux de sécurisation de la fosse garage _____	28 172 €
Pont élévateur garage _____	21 613 €
Travaux de rénovation des chaufferies _____	124 295 €
Fournitures et pose de caméras _____	49 174 €
Matériel incendie _____	38 312 €
Travaux de mise en conformité électrique du Centre Culturel du Moustier _____	59 755 €

Travaux école Clemenceau (alarme incendie) _____	11 590 €
Travaux école maternelle des Pointes (réfection blocs sanitaires) _____	6 248 €
Travaux école maternelle des Cerisiers (mise en conformité de l'ascenseur) _____	13 317 €
Travaux école élémentaire des Pointes (réfection toitures, faux plafonds, modernisation LED) _____	32 070 €
Travaux Logements (désamiantage du plafond de la chaufferie) _____	20 772 €
Travaux Groupe scolaire des Cerisiers (portail accès centre de loisirs) _____	10 427 €
Travaux Club House _____	46 824 €

Réseaux d'électrification :

Travaux de modernisation de l'éclairage public _____	139 696 €
Achat d'illuminations _____	41 506 €

Informatique :

Acquisition du logiciel de gestion des Ressources Humaines et Financières CIVIL _____	182 014 €
Réseau fibré ville : interconnexion intersites _____	54 362 €
Matériel informatique et téléphonie _____	68 553 €

Voirie :

Aménagement d'un carré confessionnel au cimetière _____	142 998 €
Travaux îlot de fraîcheur école des Pointes _____	354 496 €
City stade _____	45 480 €
Travaux de réaménagement de la rue de Dampmart _____	1 560 013 €
Travaux rue du Moustier (3 ^{ème} phase) _____	163 082 €
Travaux place du Général Leclerc _____	19 734 €
Travaux rue Jean Jaurès _____	121 133 €
Travaux de VRD préfabriqués à l'école des Cerisier (phase 1) _____	140 405 €
Aire de jeux centre-ville rue du Moustier _____	205 415 €

Mobilier :

Mobilier bâtiments administratifs (Guichet Unique, salle 11, CTUM, RH) _____	43 566 €
Matériel manifestation (barrières anti-bélier, barnums, chalets) _____	25 139 €

Matériels de transports :

1 véhicule Police Municipale, 2 véhicules hybride, 1 véhicule d'occasion, 1 tondeuse multifonction, 1 benne basculante _____	269 848 €
--	-----------

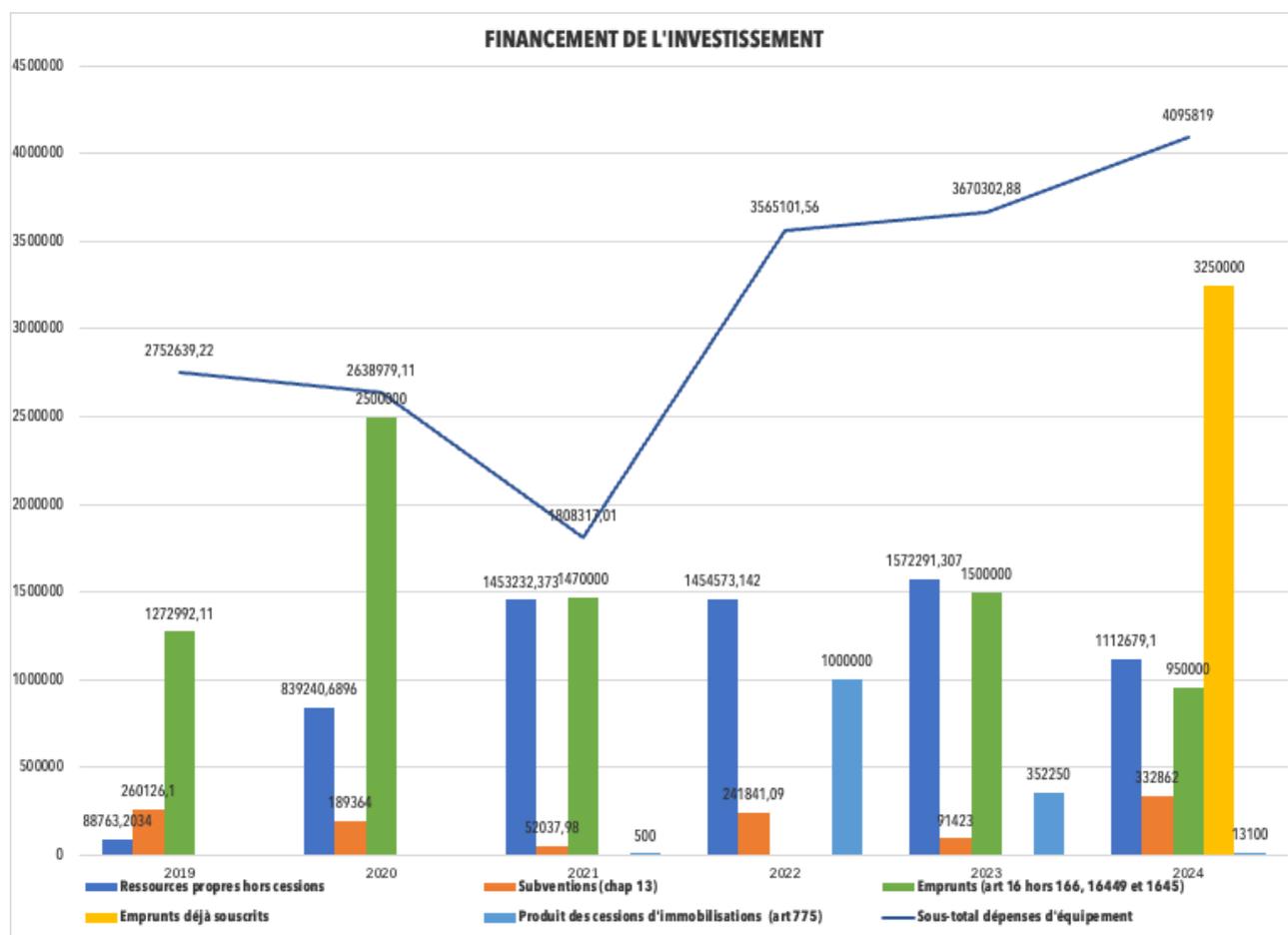
- Le remboursement du capital des emprunts est de 776 k€ en 2024 contre 741 k€ en 2023.
- Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel (AP/ CP) en 2024.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2024 s'élèvent à 8 666 968.38 € dont 5 574 480€ de « restes à réaliser » (recettes engagées en 2024 qui seront perçues sur l'exercice suivant).

Leur décomposition est la suivante :

	Titres émis	Reste à réaliser
Subventions Région	147 477.44 €	1 228 561.56 €
DETR	60 075.00 €	140 175.00 €
Subventions Département	125 310.00 €	842 600.44 €
Subventions d'État		1 320.00€
Subventions autres organismes		69 888.00 €
Subventions Marne et Gondoire		41 935.00 €
Amendes de police	158 890.00 €	
Emprunt	950 000.00 €	3 250 000.00 €
FCTVA	533 545.69 €	
Taxe d'aménagement	290 113.04 €	



c. Principaux indicateurs

○ Taux d'imposition

Les taux de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont restés stables.

○ Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/ Population	1159.72	1225
Produits des impositions directes par habitant	810	646
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / Population	1247.59	1433
Dépenses d'équipement brut/ Population	446.80	394
Encours de la dette / Population	752.54	801
DGF / Population	122.32	180
Dépenses de personnel / DRF	65.70%	58.80%
Dépenses de fonct. + remb. en capital de la dette / RRF	98.88%	91.35%
Taux d'épargne brute	7.04%	14.52%
Taux d'épargne nette	1.12%	8.65%
Ratio d'endettement	60.32%	55.90 %
Capacité de désendettement	8.56	3.85

d. Epargne

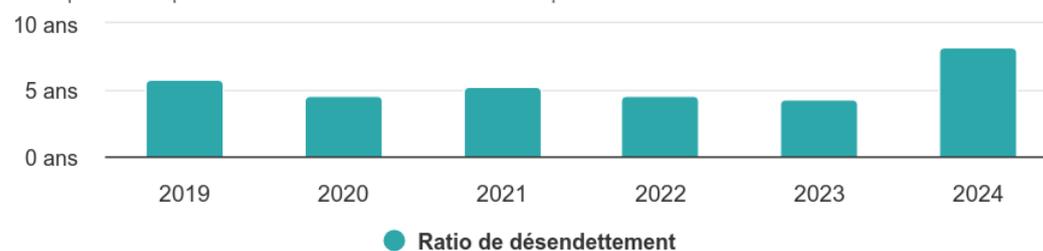
○ L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 923 512.20€. Son taux de 7.04%.

○ L'épargne nette est obtenue en déduisant les charges financières de l'épargne brute soit 147 162.18 €.

○ Capacité de désendettement: Indicateur de solvabilité qui mesure combien d'années sont nécessaires pour rembourser l'encours de la dette avec toutes les recettes de fonctionnement.

Ratio de désendettement

Principal > Prospective Financière - 21/01/2025 - Emprunt



Le ratio d'endettement se définit comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute exprimé en nombre d'année. Il est rappelé que la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement de 12 ans pour les communes. Il est de 8.56 en 2024.

B. RÉSULTAT 2024

NB : les chiffres ci-dessous comprennent non seulement les opérations réelles qui ont été précédemment décrites mais aussi les opérations d'ordre (amortissement).

	Résultat de clôture 2023	Affectation en Investissement	Exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	2 015 272,43 €	827 077,21 €	307 635,02 €	1 495 830,24 €
Investissement	295 099,63 €		- 1 854 793,93 €	- 1 559 694,30 €

Affectation définitive du résultat 2024

	Résultat de clôture 2024	Reste à réaliser	Affectation en investissement	Résultat après affectation
Fonctionnement	1 495 830.24		1 152 106.14	343 724.10
Investissement	- 1 559 694.30	407 588.16		
	-1 152 106.14			

III. BUDGET SAUVIÈRES

Créé le 26 juin 2018, le budget a eu pour objet l'acquisition de 5 parcelles pour un montant de 850 000 €. À terme, ces terrains seront revendus sous forme de lots.

A. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 991 047.62 €.

Les écritures retracées sont pour l'essentiel des opérations d'ordre liées aux stocks.

Des frais de dossier d'un montant de 850€ sont constatés. Il s'agit d'une prorogation pour 3 ans de l'emprunt de 850 000€.

Une dépense conséquente est consacrée au remboursement des intérêts d'emprunt (38 620.91 €) et aux ICNE (2 233.11 €) pour un montant total 40 854.02 €. L'évolution de ce poste est liée à l'augmentation des taux d'intérêt.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses se montent à 952 939.57€ et les recettes s'élèvent à 986 098.96€

Des écritures de stocks sont les seules réalisations.

B. RÉSULTAT 2024

Le résultat de la section de fonctionnement est nul tandis que la section d'investissement affiche un déficit de 33 159,39€ qui est annulé par l'excédent du résultat 2024.

	Résultat de clôture 2023	Résultat 2024	Affectation	Résultat après affectation
Fonctionnement	0	0	0	0
Investissement	- 33 159,39	33 159,39		
	0			